

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



C'est le premier Syn chronique de l'année 2017. Je tiens donc à vous souhaiter, au nom de toute l'équipe du SEO, une belle année remplie de surprises et d'événements heureux. Professionnellement, souhaitons que le Ministre, monsieur Sébastien Proulx, entende nos revendications en intégrant celles-ci dans son projet de politique de réussite éducative qui sera déposé au printemps qui vient. Le gouvernement doit reconnaître l'expertise des enseignantes et des enseignants et doit éviter de mettre en place de nouvelles mesures qui viendraient une fois de plus restreindre notre autonomie professionnelle et alourdir notre tâche. C'est dans la liberté de faire des choix et de laisser place à la créativité des enseignantes et des enseignants que naissent les plus beaux projets pédagogiques et non pas par l'imposition de certaines pratiques basées sur des données probantes de la recherche en éducation.

Les prochaines semaines seront donc animées. On revient à la charge avec « **L'expert en classe, c'est le prof** ». Cette nouvelle campagne a pour objectif d'influencer le ministre qui fera des choix qui auront définitivement un impact sur notre vie professionnelle. Vous serez donc sollicités dans vos établissements pour participer à différents moyens d'action. Toutes et tous doivent se sentir concernés par cette campagne. C'est au quotidien que nous devons mener notre bataille afin d'améliorer nos conditions de travail. Je vous invite à vous joindre en grand nombre à l'action de visibilité qui aura lieu dans chaque établissement dans la semaine du 3 avril. D'ici là, vous recevrez du nouveau matériel avec le thème « L'expert en classe, c'est le prof ». En attendant, portez fièrement le macaron qui vous a été remis à l'automne dernier.

Suzanne Tremblay,
présidente



EST-CE QUE LES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES ET LES SORTIES SERONT ANNULÉES???

À la CSCV, les enseignantes et les enseignants, dans un beau mouvement de solidarité, réclament du temps dans la tâche complémentaire pour leur participation au conseil d'établissement. À défaut, ils cessent de participer au CÉ. Les collègues du soutien ont emboîté le pas pour soutenir leurs collègues enseignants. Puisqu'il n'y a plus quorum, dans plusieurs milieux, les conseils d'établissement ont été annulés. Les parents ne peuvent plus siéger et cela fait réagir. **Pourra-t-on tenir les activités éducatives et les sorties scolaires si elles ne sont pas approuvées?**

La réponse du service des ressources humaines et des directions pourrait être tellement simple et sans aucun coût. Il suffit de reconnaître du temps à deux enseignants par école dans la tâche complémentaire au même titre que le comité bibliothèque, carnaval ou autres...

Certaines personnes font croire aux commissaires et aux profs qu'il s'agit d'un problème de convention collective et d'entente locale alors que c'est faux et tout à fait malhonnête!

La convention nationale permet justement de reconnaître du temps. Certains auraient avantage à se faire expliquer

le chapitre 8 de la convention, particulièrement la semaine régulière de travail et la fonction générale d'un enseignant!

Heureusement, à la CSD, les directions et le service des ressources humaines ont compris la tâche des enseignants au niveau des conseils d'établissement et reconnaissent du temps dans la tâche complémentaire bien que ce ne soit pas prévu à l'entente locale!

Tant qu'on misera sur la grande générosité du personnel enseignant et qu'on entretiendra l'ignorance, les choses ne pourront changer à la CSPO non plus!

Le personnel enseignant de la CSCV et de la CSPO N'A **AUCUNE OBLIGATION** de siéger **de façon bénévole** aux conseils d'établissement. Il s'agit seulement d'une invitation pédagogique à laquelle il répondra tant et aussi longtemps qu'il le décidera...

À bon entendeur, salut!

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

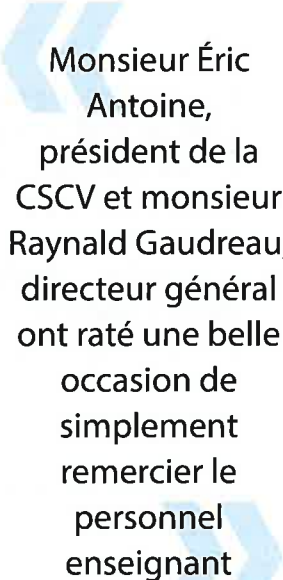
SAVOIR DIRE SIMPLEMENT MERCI...

C'est avec consternation que j'ai lu la lettre signée par monsieur Éric Antoine, président de la CSCV, et monsieur Raynald Gaudreau, directeur général de cette même commission scolaire dans le cadre de la semaine des enseignantes et des enseignants. Ces derniers ont raté une belle occasion de simplement remercier le personnel enseignant qui se dévoue au quotidien auprès de ses élèves. Ils ont plutôt profité de cette occasion pour nous rappeler leur vision étroite de l'éducation et de ce qui doit être appliqué à la CSCV pour amener les jeunes à mieux réussir. En d'autres mots, cette lettre explique aux enseignantes et aux enseignants comment faire leur travail à la CSCV et par quoi devrait passer la valorisation de la profession enseignante.

Les signataires de la lettre leur rappellent l'importance d'intégrer certaines pratiques pédagogiques et éducatives issues des recherches des dernières années. Une fois de plus, on désire imposer des façons de faire qui ne tiennent pas toujours compte des besoins et des différentes réalités de nos groupes. Les enseignantes et les enseignants sont des professionnels. Ils sont donc les mieux placés pour faire le choix de méthodes d'enseignement adaptées aux besoins de leurs élèves. De plus, messieurs, sachez que nous sommes constamment à la recherche de la meilleure façon d'intervenir et que cela ne passe pas nécessairement par des communautés de partage.

Bref, c'est malheureux, mais il semble qu'à la CSCV, un merci doit passer par un rappel mal placé de ce que devrait faire le personnel enseignant selon la perception du président et du directeur général.

Suzanne Tremblay, présidente



Monsieur Éric Antoine, président de la CSCV et monsieur Raynald Gaudreau, directeur général ont raté une belle occasion de simplement remercier le personnel enseignant



RÈGLEMENT DANS DES DOSSIERS DE DÉPASSEMENT

Les représentants du SEO ont conclu des ententes avec la Commission scolaire des Draveurs pour les opérations de dépassement menées au cours des années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014. Les enseignantes et les enseignants qui ont vécu des dépassements illégaux durant ces trois années ont reçu une compensation de 10 % des sommes reçues en vertu de l'annexe XVIII de l'entente nationale. LA CSD a versé les montants sur la paye du 27 janvier dernier. Au total, plus de 7400\$ ont été versés à titre de dédommagement.

Le combat syndical mené pour faire respecter les maxima dans les règles de formation des groupes étaient une priorité lors de la signature de l'entente 2010-2015.

Depuis, on constate que les commissions scolaires portent une grande attention lors de la formation des groupes. La construction d'écoles dans les prochaines années devrait avoir un impact positif sur les secteurs qui vivent une forte croissance démographique. Cependant, les enseignants devront garder un œil ouvert dans les prochaines années afin que le travail effectué perdure.

Des travaux se poursuivront avec la CSPO et la CSCV pour obtenir des ententes satisfaisantes.

RÈGLEMENT POUR LE DÉPASSEMENT DE LA MOYENNE AU PRÉSCOLAIRE DE LA CSD

Cet automne, des enseignantes du préscolaire de la commission scolaire des Draveurs ont informé le syndicat qu'elles croyaient que la CSD n'avait pas respecté la moyenne dans les formations de groupe pour le préscolaire 5 ans. Après vérification auprès du service des ressources humaines, il a été confirmé qu'un dépassement de la moyenne est survenu pour l'année 2016-2017. Pour dédommager les enseignantes du préscolaire 5 ans des désagréments engendrés par ce dépassement de la moyenne, les parties ont convenu, sans admission pour le futur, que toutes les enseignantes et tous les enseignants du préscolaire 5 ans pourront bénéficier de deux journées ou 4 demi-journées de libération pour faire du travail pédagogique à l'école. Les projets seront au choix de l'enseignant ainsi que le moment de la libération.

ENTENTE CONCERNANT LES LISTES DE RAPPEL À LA FGA ET À LA FP, À LA CSD

Le 18 janvier dernier, les enseignantes et les enseignants de la commission scolaire des Draveurs présents à l'assemblée générale des membres de la CSD ont approuvé à l'unanimité les ententes de principe intervenues entre le SEO et la CSD concernant les listes de rappel au secteur de la formation générale des adultes et en formation professionnelle. La CSD devient la deuxième commission scolaire de notre territoire avec laquelle nous avons des ententes sur les dispositions de la liste de rappel. En décembre 2014, nous avons conclu le même genre d'entente avec la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

L'entente intervenue avec la CSD respecte de grands principes syndicaux et permettra de rendre l'application des textes plus facile.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Saviez-vous que les enseignants à contrat ont droit de se prévaloir des droits parentaux prévus à la convention collective?

Qu'une enseignante à contrat a droit au congé de maternité et à l'indemnité complémentaire? Il en est de même pour l'enseignant qui recevra 70% de son salaire par le RQAP et recevra 30% en indemnité complémentaire par la commission scolaire pour son congé de paternité.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES 2017

L'ÉGALITÉ SANS LIMITES!

Le 8 mars prochain aura lieu la Journée internationale des femmes, une journée de célébration des droits des femmes, une journée de bilan des luttes menées et à mener et une journée d'action et de mobilisation partout dans le monde. Cette année, le thème proposé par le Collectif du 8 mars est « L'égalité sans limites ».

POURQUOI CE THÈME?

L'accès des femmes à l'égalité est sans cesse limité. L'impact sexiste des mesures d'austérité dont les coupes dans les services publics, les multiples violences contre les femmes et notamment les femmes autochtones, l'absence d'équité salariale pour de nombreuses femmes, la privatisation des services de garde éducatifs, la discrimination systémique en emploi qui perdure pour toutes les femmes et en particulier pour les femmes racisées ou en situation de handicap, le mythe de l'égalité déjà là : la liste des barrières dressées devant les femmes semble se reproduire à l'infini. N'oublions pas que la force du mouvement féministe réside dans sa capacité de lutter pour que disparaissent toutes les barrières qui nous freinent. Notre objectif : l'égalité sans limites ... d'où le signe de l'infini en forme de 8.

Les mots à l'intérieur du 8 nous rappellent que les féministes se mobilisent partout au Québec pour revendiquer une véritable égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes et entre les peuples. Les valeurs portées par le mouvement féministe rompent le cercle des inégalités. Elles ouvrent sur un monde d'égalité et de justice sans limites pour toutes!

Suzanne Tremblay, présidente



Pour la Journée internationale des femmes, faites-vous entendre pour l'égalité et la justice pour toutes les femmes!

SACCHES ET SUCRERIES

QUI : Toutes les enseignantes et tous les enseignants du SEO
QUOI : Panel de discussion - Spectacle humoristique - "cupcakes", bar à bonbons, boisson
OÙ : Château Monsarrat, 100, rue du Château, Gatineau
QUAND : Jeudi, 16 mars 2017, à compter de 18 heures

Vous avez jusqu'au **24 février, 15 heures** pour confirmer votre présence par télécopie au 819 776-2809 ou par téléphone au 819 776-5506.



RACHAT DE SERVICE AU RREGOP

Cet article s'adresse aux enseignantes et aux enseignants qui auraient la possibilité de faire une demande de rachat de périodes de service ou d'absence sans salaire au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

La tarification applicable au rachat de service sera majorée d'environ 1 % à partir du 1er avril 2017, et ce, pour tous les types de rachat.

Dans le but d'éviter que cette hausse ne s'applique à vous, faites rapidement une demande de rachat auprès de votre commission scolaire en complétant les formulaires 727 et 728 disponibles sur le site de Retraite Québec.

Veillez aussi considérer le fait que la tarification applicable sera en fonction de la date de réception de la demande par Retraite Québec, l'organisme qui gère le RREGOP, et celle de votre demande auprès de votre commission scolaire.

Robert Guérin, vice-président

ENSEIGNANTS DU PRÉSCOLAIRE, SAVIEZ-VOUS QUE?

Depuis la signature de la nouvelle convention collective, le ratio du préscolaire a diminué d'un élève par groupe. Au préscolaire 4 ans, il est passé de 18 à 17 élèves et au préscolaire 5 ans, de 20 à 19 élèves. En cas de dépassement, vous avez droit à une rémunération. En cas de doute, faites le suivi auprès de l'administration de votre école et du porteur de ce dossier, Martin Labrecque.

Appel à tous!

Un questionnaire sur la composition de la tâche vous a été envoyé récemment. Enseignantes et enseignants du préscolaire, c'est à vous de jouer! Le but du questionnaire est d'uniformiser la tâche et de dresser un portrait des pratiques dans les différentes écoles concernant les 23 heures de tâche éducative (présence élèves).

Besoin de volontaires!

Règle générale, aucune minute d'encadrement n'est reconnue dans la tâche éducative (23 heures) des enseignants du préscolaire. Les débordements qui ne sont pas comptabilisés dans la tâche du 23 heures doivent être reconnus. Chercher une boîte à goûter perdue, attendre un parent en retard, retrouver des mitaines égarées ou accompagner des enfants anxieux lors de transitions sont des exemples de débordement fréquents. C'est pour cette raison que le comité du préscolaire et la vice-présidente aux relations du travail se penchent présentement sur la question. Si vous enseignez au préscolaire, vous avez sans doute reçu une invitation à consigner vos minutes d'encadrement. Votre participation est primordiale pour que nos arguments aient du poids! Il n'est pas trop tard pour participer à cette collecte de données. Veuillez communiquer avec la personne déléguée syndicale de votre établissement et remplir le formulaire.

Les membres du comité du préscolaire du SEO : Julie Bernard, Katerine V. Bourdages, Nathalie Bourgeois, Raphaëlle Cardinal Soucy, Chantal Guénette et Mariève Le Brun

CIVILITÉ

Nous nous joignons aux collègues de travail de monsieur Henri Rakotoarimanga, enseignant au Centre L'Escale, pour lui offrir, ainsi qu'à toute sa famille, nos sincères condoléances pour le décès de sa sœur, Mme Marie Joséphine Raharisoa, survenu le 15 décembre 2016. Sache, Henri, que nous partageons ta peine. Tes collègues du Centre l'Escale.

COMITÉ SST-VIOLENCE

Votre comité SST-Violence s'est penché sur différents dossiers depuis le début de l'année.

Vous avez déjà vu des affiches «Le respect, tout le monde y a droit » près des bureaux des directions.

Voici quelques suivis qui seront présentés à vos représentants syndicaux lors de la prochaine assemblée générale des délégués (AGD).

- Création d'un concours dans le cadre de la semaine contre la violence et l'intimidation
<https://goo.gl/forms/JQkP2gpamoQa5aPI1>
- Achat et distribution de produits promotionnels (lanières porte-clés, balles anti-stress et blocs-notes autocollants qui feront l'objet de tirages lors de rencontres syndicales dans vos écoles.
- Cadres « Le respect, tout le monde y a droit! » à installer dans les bureaux des directions des écoles de la CSCV et de la CSD.
- Distribution de dépliants sur la marche à suivre en cas d'accident du travail que vous garderez à portée de main, en cas de besoin.



Nous tenons à féliciter les écoles suivantes d'avoir exposé nos affiches « Le respect tout le monde y a droit » !!! démontrant ainsi leur engagement positif de lutte contre la violence à laquelle, trop souvent, nous sommes confrontés.

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées :

- Écoles primaires : Sacré-Cœur (Plaisance), Monseigneur Charbonneau, Providence, J.-M. Robert, du Ruisseau, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Michel (Montebello), de-la-Montagne, Saint-Michel (Gatineau).
- Écoles secondaires et adultes : Hormisdas-Gamelin, Louis-Joseph Papineau, Ste-Famille/Aux Trois Chemins et Centre-le-Vallon.

Commission scolaire des Draveurs :

- Écoles primaires : de l'Escalade, de l'Odyssée, Orée-des-Bois, de-la-Montée, Rose-des-Vents, des Belles Rives, des Trois-Saisons, du-Bois-joli, de l'Équipage, La Sablonnière, La Source, Massé, Sainte-Élisabeth, Le Petit-Prince, Carle, du Vallon, Le Tremplin et de l'Envolée.
- Écoles secondaires et centres : Centre l'escala, polyvalente de l'Érablière, Centre Nouvel-Horizon, polyvalente Du-Versant, polyvalente Nicolas-Gatineau et Compétence Outaouais.

Nous savons à quel point la lutte contre toute forme de violence est primordiale dans nos écoles.

Entendu de la part d'une direction : « Nous ne souhaitons pas placer cette affiche puisqu'ici nous n'avons pas de problème! Nous ne voudrions pas que les gens croient qu'il s'agit d'un problème important dans notre école!!! »

Vraiment??? Occulter les problèmes ne les fera jamais disparaître!

Faut-il rappeler ce que signifie la prévention : Ensemble de mesures prises pour prévenir un danger, un risque, un mal pour l'empêcher de survenir.

Est-il important de croire, en tant que direction, que la prévention est nécessaire dans nos écoles? Est-il louable de passer des messages aux parents et à nos élèves tels que le respect aura toujours sa place dans nos écoles et dans notre société?

Et si on se mettait tous la tête dans le sable, peut-être n'y aurait-il plus de conflits et de guerre? Merci pour votre engagement.

Les membres du comité SST-violence du SEO

Carole Bélanger, Sophie Blais, Alain Boily, Louis-Bernard Jacques, Diane Labrecque et Andrée Murray

PRIX GRIS-FONDATION SIMPLE PLAN

LEVEZ-VOUS CONTRE L'HOMOPHOBIE!

Créez un projet de lutte contre l'homophobie et courez la chance de gagner une bourse de 2000\$ pour votre école! Initié par le GRIS-Montréal, le GRIS-Québec et soutenu par le groupe rock Simple Plan, le prix GRIS-Fondation Simple Plan récompense vos projets innovants.

Vous êtes intervenante ou intervenant scolaire dans une école primaire ou secondaire ? Déposez votre candidature avant le 30 juin!

Pour plus d'informations : www.gris.ca/prix



ÉCHANGE POSTE À POSTE

J'enseigne présentement en éducation physique à l'école primaire Du Village et Des Tournesols. Il s'agit d'un poste de remplacement pour la présente année scolaire, mais je suis titulaire d'un poste en éducation physique au secondaire (École secondaire Mont-Bleu). Suite à mon expérience positive au niveau primaire, j'aimerais faire un échange poste à poste en août 2017 avec une enseignante ou un enseignant qui aimerait travailler au secondaire à la CSPO. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante : carl.beaumier@cspo.qc.ca. Merci! Carl Beaumier

Je suis enseignante en éducation physique depuis 11 ans à l'école des Cépages (école favorisée de 520 élèves située à la Commission scolaire des Draveurs) et j'aimerais faire un échange avec une enseignante ou un enseignant de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais l'an prochain .

Ma demande se veut un changement poste à poste avec un éducateur physique qui enseigne à une seule école. Si vous êtes intéressé et possédez un poste semblable à ce que je recherche, me contacter par courriel : twistergagnon@hotmail.com

Nathalie Gagnon, éducatrice physique

Enseignante ou enseignant du primaire de la CSPO recherché pour un échange temporaire d'une année avec moi. Je suis enseignante en musique au primaire à l'école du Vieux-Verger. Vous êtes intéressé? Communiquez avec moi par courriel : decarieg@cspo.qc.ca

Geneviève Décarie, enseignante en musique à l'école du Vieux-Verger



100%



Imprimé sur du **Rolland Enviro Print**, contenant 100% de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, EcoLogo et Procédé sans chlore.

MESSAGE DU COMITÉ D'ACTION SOCIOPOLITIQUE DU SEO

Après deux années chargées en négociations et en moyens de pression, on pourrait croire à un retour au calme pour le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais. Pourtant, avec les élections municipales et provinciales à nos portes, la conjoncture sociopolitique actuelle se prête particulièrement bien à un exercice de réflexion de notre part.

Nous pensons qu'un syndicat d'enseignantes et d'enseignants doit jouer un rôle de premier plan dans les élections municipales. Puisque ce sont nos écoles, nos parcs, notre service de transport en commun, bref, la majeure partie de nos services de proximité qui s'en verront influencés, ce serait faire erreur que de ne pas s'y intéresser. Viendront ensuite les élections provinciales de 2018, au cours desquelles il sera de notre devoir de nous assurer que l'éducation prend la place qui lui revient au sein des débats.

C'est pour ces raisons que le comité sociopolitique du SEO sollicite votre aide pour la rédaction d'une plateforme sociopolitique et d'un cahier de demandes. Ces outils nous permettront d'orienter les actions qui seront entreprises pour s'assurer que nos élèves, nos milieux de travail et nos écoles reçoivent l'attention qu'ils méritent.

Nous vous invitons donc à envoyer vos commentaires et vos demandes pour la plateforme à l'adresse suivante : comitesociopolseo@gmail.com. Nous lirons et prendrons en compte toutes vos demandes et tous vos commentaires afin de représenter la volonté de nos membres le plus fidèlement possible.

Si notre convention collective se négocie aux cinq ans, l'éducation, elle, se défend à tous les jours.

Marie-Paule Dicaire, Charles Routhier-Tremblay et France Turcotte,
membres du comité d'action sociopolitique du SEO



APPEL DE CANDIDATURES



Pour une quatrième, la FAE décernera une bourse de 2000 \$ à une jeune « raccrocheuse ». Celle-ci vise à reconnaître les efforts exceptionnels d'une jeune femme poursuivant ses études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles. La FAE veut aussi souligner que la réalité des jeunes décrocheuses a des conséquences socioéconomiques plus lourdes à long terme. La scolarisation des mères est le meilleur moyen de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes.



La date limite pour soumettre une candidature est le 28 avril 2017 et le dévoilement de la gagnante se fera en octobre 2017. Pour plus de renseignements sur le processus de mise en candidature, visitez le <http://www.lafae.qc.ca/jeraccroche/>.

Suzanne Tremblay,
présidente